







A retenir

- MILDIU** La pression se maintient. Risque moyen.
- BLACK- ROT** Conditions toujours favorables.
- OÏDUM** Période de forte sensibilité.
- VERS DE LA GRAPPE** Prévoir un changement de capsule à partir du 10 juin.

RÉGLEMENTATION : Message réglementaire Flavescence dorée de la vigne 2010 (voir en annexe)

MÉTÉO

Prévisions du 1^{er} au 6 juin 2010 (Source : Météo France)

	Mar 1		Mer 2		Jeu 3		Ven 4		Sam 5		Dim 6	
Températures	13	19	13	23	9	25	13	27	15	29	16	25
Tendances												

STADES PHENOLOGIQUES

	Vallée Ouest	Vallée Est	Plateau
Merlot	17 - 19	17	17
Malbec	17 - 19	17	17

Rappel des stades :

17 : Boutons floraux séparés

19 : Début floraison, les capuchons floraux se séparent

21 : 25 % floraison, chute des premiers capuchons floraux

23 : Pleine floraison, 50 % des capuchons floraux sont tombés

MILDIOU

• Situation au vignoble

Les observateurs n'ont encore identifié aucune sortie de tache dans le réseau de surveillance.

• Données de la modélisation

Depuis le 24 mai, les cumuls de pluies ont été relativement importants (17,5 mm sur le poste de Puy L'Evêque, 23,5 mm pour Anglars, 27,5 mm pour Sauzet). Pour la période écoulée, la pression était redescendue à un niveau bas et le risque se maintenait à un niveau faible à moyen.

Évaluation du risque : Le risque peut être qualifié de moyen pour cette semaine. Soyez vigilants à l'approche de nouveaux épisodes pluvieux. 10 à 15 mm de pluie permettraient d'engendrer des contaminations importantes. Dès 40 mm cumulés, les contaminations seraient qualifiées de graves.

Dans les secteurs ayant subi des dégâts de grêle la semaine précédente, votre vigilance devra être accrue durant toute la phase de risque.

OÏDIUM

Évaluation du risque : Le stade phénologique « boutons floraux séparés » (stade de haute sensibilité) étant atteint pour la majorité des parcelles du vignoble, la période très propice au développement de l'oïdium a donc démarré.

BLACK ROT

• Situation au vignoble

De nouvelles taches ont été détectées sur plusieurs secteurs du vignoble. Les symptômes ont été observés sur feuille et sur grappe.

Évaluation du risque : Les conditions sont favorables au développement du champignon et les contaminations survenant à la faveur des pluies annoncées pour cette semaine pourraient être significatives. Maintenez une surveillance dans vos parcelles sensibles. La détection des foyers de maladie sur feuille est un indicateur utile pour la détermination du niveau de risque.

BOTRYTIS *cf BSV Vigne Cahors Lot n°7*

EUTYPIOSE

Évaluation du risque : Profitez de la période qui précède la floraison pour repérer les souches atteintes et procéder au recépage. Le bois malade qui est sectionné doit impérativement être retiré de la parcelle et brûlé.

VERS DE LA GRAPPE

• Situation au vignoble

Comme la semaine dernière, les captures demeurent faibles ou inexistantes sur l'ensemble des postes du réseau de piégeage. A ce jour, aucun glomérule n'a été observé par les observateurs du réseau.

• Données de modélisation (Modèle Eudémis - SRAL)

Les calculs du modèle prévoient que le deuxième vol devrait débuter entre le 13 et le 15 juin.

Évaluation du risque : Compte tenu des conditions de ces dernières semaines peu favorables à la ponte (niveau faible de ponte observé), le potentiel de glomérules pour cette première génération devrait être faible. Pensez à changer les capsules de vos pièges avant le démarrage du 2e vol : 10 juin

Les Notes Nationales Mildiou, Oïdium et Botrytis 2010 sont consultables et téléchargeables à l'adresse suivante : www.vignevin-sudouest.com

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture Midi-Pyrénées et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, le Syndicat de Défense des vins AOC Cahors, de Vinovalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les recommandations issues de bulletins techniques.



Message réglementaire Flavescence dorée 2010

La flavescence dorée de la vigne est due à un phytoplasme qui se développe dans la sève de la plante. Cette maladie est diffusée par un insecte vecteur, *Scaphoideus titanus*, de la famille des cicadelles.

Elle dispose du statut d'organisme de quarantaine au niveau européen et de lutte obligatoire en France. L'arrêté national de lutte obligatoire du 9 juillet 2003 relatif à la lutte contre la flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur rappelle **l'obligation de cette lutte sur tout le territoire national**.

Pour les 8 départements de Midi-Pyrénées, des arrêtés préfectoraux fixent des listes de communes en lutte obligatoire à trois ou deux traitements. Cette liste sera mise en ligne dans les prochains jours sur le site internet de la DRAAF : www.draf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

Attention quelle que soit leur localisation, les parcelles de vignes mères de greffons et porte-greffes doivent obligatoirement recevoir 3 traitements.

Dans la région, les éclosions des premières larves de cicadelle vectrice de la flavescence dorée ont eu lieu autour du 7 mai. En conséquence, les dates de traitement sont les suivantes :

Dates des traitements en viticulture conventionnelle :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 7 au 20 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 21 au 28 juin	Pas de traitement 2
Traitement 3 (adulticide)	A prévoir pour fin juillet, attendre confirmation du SRAL dans le BSV	

Dates des traitements dans le cas de l'utilisation d'insecticide biologique (PYREVERT) :

	Commune à 3 traitements	Commune à 2 traitements
Traitement 1 (larvicide)	du 31 mai au 06 juin	du 31 mai au 13 juin
Traitement 2 (larvicide)	du 7 au 13 juin	du 14 au 20 juin
Traitement 3 (larvicide)	du 14 au 20 juin	-